

6 - Soutien à la formation doctorale

Les activités en appui à la formation doctorale et au service des doctorants sont similaires au sein des deux universités. A Paris-Sorbonne, l'appui aux Ecoles Doctorales et aux doctorants est porté par le Service des Études Doctorales (SED). L'UPMC a fait le choix de regrouper ces missions au sein d'un service général, l'Institut de Formation Doctorale (IFD). Le rapprochement effectué entre les deux universités dans le cadre de l'IDEX a permis d'ouvrir les formations délivrées par le Département Formation et Carrières de l'IFD aux doctorants inscrits à Paris-Sorbonne.

Au sein de Sorbonne Université, le soutien à la formation doctorale est organisé de la façon suivante :

L'ensemble des écoles doctorales participent au Collège des Écoles Doctorales de Sorbonne Université.

Le Collège est appuyé par l'Institut de Formation Doctorale (IFD), service général de l'université, dont le **Département Formations et Carrières** qui apporte son appui à l'ensemble des doctorants de Sorbonne Université. Le **Service des Etudes Doctorales** est rattaché à la Direction générale de la Faculté des Lettres.

L'appui aux écoles doctorales est assuré par les structures préexistantes que sont :

- pour les écoles doctorales des champs disciplinaires de **Sciences, ingénierie et Médecine**, les **bureaux d'accueil des doctorants** et **d'appui aux Ecoles Doctorales** de l'IFD,
- pour les écoles doctorales associées à la **Faculté des Lettres**, le **Service des Etudes Doctorales**.

L'organisation et les effectifs de l'Institut de Formation Doctorale (issu de l'UPMC) et du Service des Etudes Doctorales (issu de Paris-Sorbonne) ne sont pas modifiés au 1^{er} janvier 2018. Ils représentent 40 ETP, 10 ETP pour le Service des Etudes Doctorales et 30 ETP pour l'Institut de Formation Doctorale.